

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mme LHEUREUX Natacha – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr BLANPAIN Johann – Mme DERONNE Catherine - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr LARIVIERE Romuald – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE à Mme VAN ECKHOUT – Mme DERONNE à Mr DESMEDT – Mr BLANPAIN à Mme DEBRABANT – Mme VANDENBROUCKE à Mr LAVOGIEZ Gaël -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	17	21

Objet : VENTE DE LA PARCELLE AN13 p1 (délib. 2023/05/05)

Monsieur HALLOUANE Sophiane et Madame BRUYLANDTS Emma ont acheté la parcelle AN 430 située au 44 rue Victor Renard afin d'y construction leur habitation. Leurs travaux sont en cours. Ils souhaitent agrandir leur terrain et acquérir la parcelle voisine AN 13p1 d'une contenance totale de 1000 m2 dans un but de création d'une piscine et implantation d'un abri de jardin.

La partie en question est qualifiée en zone UB avec un bout de pâture situé en zone N. Le quasi-enclavement de l'emprise et son zonage partagé ne permettent pas de la qualifier de terrain à bâtir. De par sa constructibilité, l'emprise concernée est assimilée à un terrain privilégié, non équipé.

Suite à l'avis des domaines en date du 13 Septembre 2023 pour une valeur vénale de 20.000 €

Suite à la délibération en date du 7 Décembre 2023 (n° 2023/05/04) autorisant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle AN 13p1 pour l'intégrer au domaine privé communal,

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20231207-11122023_47-DE

S²LO

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la vente de la parcelle AN 13p1 d'une contenance de 1000 m² à Monsieur HALLOUANE Sophiane et Madame BRUYLANDTS Emma pour la somme de 25.000 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le terrain d'une contenance de 1.000 m² pour la somme de 25.000 € à Monsieur HALLOUANE Sophiane et Madame BRUYLANDTS Emma. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Il autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par Maîtres Scannella et RICHEZ – notaires associés à St Amand les Eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire

MERVILLE Hervé



Le Maire

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 11 Décembre 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 30 Novembre 2023
le Maire.